
Documents sauvegardés

Jeudi 16 avril 2026 à 20 h 54

1 document

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

Moustique (site web) - Moustique	15 avril 2026	
	Fusillades, immolation... La délinquance des mineurs s'aggrave-t-elle ? Il y a "trop de biais dans les statistiques disponibles" pour répondre Il y a quelques semaines, un adolescent de 15 ans était aspergé d'essence et brûlé vif par trois autres mineurs, à Anderlecht. Miraculé, le jeune homme doit probablement sa vie ...	3

Documents sauvegardés



© 2026 Moustique. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.

news:20260415-BMUW-5ce24489-de49-4b79-8b2b-9a4dd58481
1d

Nom de la source

Moustique (site web) -
Moustique

Wednesday, April 15, 2026

Type de source

Presse • Presse Web

Moustique (site web) -
Moustique • 1406 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Bruxelles, Belgique

Fusillades, immolation... La délinquance des mineurs s'aggrave-t-elle ? Il y a "trop de biais dans les statistiques disponibles" pour répondre

Il y a quelques semaines, un adolescent de 15 ans était aspergé d'essence et brûlé vif par trois autres mineurs, à Anderlecht. Miraculé, le jeune homme doit probablement sa vie au fait d'avoir sauté dans le canal pour éteindre les flammes.

Mais il risque de conserver d'importantes séquelles physiques. Trois suspects ont été arrêtés, dont un placé en centre de détention pour mineurs. Une enquête pour tentative de meurtre a été ouverte.

Régulièrement, l'actualité charrie des faits glaçants, des actes toujours plus violents, des jeunes impliqués dans des règlements de comptes, etc. Ces dernières années, Bruxelles a notamment été le théâtre de fusillades entre bandes rivales. Des adolescents de moins de 15 ans se retrouvent parfois enrôlés dans la guerre que se livrent les gangs du narcotrafic.

Des actes de plus en plus graves ?

Au mois de février, une professeure d'art plastique du sud de la France était poignardée par un collégien de 14 ans. Dans la foulée, la presse française

lâchait ce constat : globalement, la délinquance des mineurs tend à diminuer. Mais quand les actes sont posés, ils sont de plus en plus graves.

Interrogé récemment sur la RTBF, le Délégué général aux droits de l'enfant faisait part, chez nous aussi, d'une hausse de la violence juvénile. En tout cas à Bruxelles, où on "constate une augmentation de la délinquance et une augmentation de la gravité de ces faits", pointait Solayman Laqdim.

Au-delà des remontées du terrain ou de certains événements d'autant plus choquants qu'ils sont abondamment relayés par la caisse de résonance médiatique, qu'en est-il vraiment ? Comment évolue la délinquance des mineurs en Belgique ? Celle-ci serait-elle effectivement moins fréquente qu'avant, mais par contre, toujours plus violente ?

À première vue, il suffit de se pencher sur les statistiques livrées par les parquets de la jeunesse pour obtenir des réponses assez équivoques : la délinquance juvénile est en augmentation ces dernières années. Et elle s'accompagne d'atteintes contre les personnes et d'actes de violence physique plus fréquents.

Les dossiers de coups et blessures volontaires en augmentation

Entre 2014 et 2023, à l'échelle du pays entier, les affaires FQI (faits qualifiés d'infraction, soit des actes qui seraient considérés comme des infractions pénales s'ils étaient commis par des adultes) ont augmenté de 17 %. "Sur une période de dix ans, le nombre d'affaires d'atteintes contre les personnes a augmenté de 51 %", notait en 2024 le Bureau d'analyse statistique du ministère public.

"Les dossiers les plus fréquents, à savoir les coups et blessures volontaires, ont augmenté de 37 % (de 9 407 en 2014 à 12 842 affaires en 2023) entre 2014 et 2023, et celles de harcèlement ont augmenté de pas moins de 140 % (de 1 351 en 2014 à 3 238 affaires en 2023)."

À partir de données issues également du ministère public, *Le Soir* indiquait en 2023 que le nombre d'affaires d'assassinat ou de meurtre traitées par les parquets de la jeunesse avait plus que doublé en 12 ans.

Comment progresse la délinquance juvénile à Bruxelles ?

Documents sauvegardés

Mais zoomons un instant sur le cas de Bruxelles : l'analyse des flux d'entrée au Parquet de la jeunesse montre que dans l'ensemble, le nombre d'affaires FQI avait diminué de 22 % entre 2015 et 2024.

Mais dans le même temps, les atteintes aux personnes ont grimpé de 48 %, relayait safe.brussels, le service public régional chargé de la sécurité et de la prévention.

Le "chiffre noir" de la criminalité

Pour revenir aux chiffres belges, on observe donc davantage de faits enregistrés, des actes potentiellement plus violents (ce que peut trahir l'augmentation des atteintes aux personnes)...

Voilà ce qui ressort des données provenant des parquets. Et il faudrait ajouter à ces évolutions statistiques le fameux (mais par nature indéterminé) "chiffre noir", c'est-à-dire toutes les infractions non signalées, non détectées ou non enregistrées.

Pourtant, il serait imprudent de conclure que la délinquance juvénile s'est bel et bien aggravée ces dernières années. Et ce, parce que les statistiques comptabilisées par les parquets "ne peuvent en aucun cas être considérées comme un indicateur précis de la délinquance juvénile réellement commise", comme le prévient d'ailleurs le ministère public.

Pourquoi les données disponibles ne sont totalement exploitables ?

Ces données reflètent plutôt "l'activité des parquets de la jeunesse", abonde Nadège Brassine, docteure en criminologie et chercheuse à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC). "Or celle-ci dépend

elle-même, sans s'y limiter, de l'orientation de la politique criminelle, qui dicte le type d'infractions sur lesquelles les services de police doivent davantage focaliser leurs efforts."

La quantité de faits enregistrés par la police varie en fonction notamment des outils déployés, des effectifs et des méthodes d'enquêtes. Soit une série de facteurs qui peuvent évoluer au fil du temps, tout comme les lois ou les priorités des autorités (zones de police, bourgmestres, etc.).

Pour des raisons méthodologiques ensuite, une évolution (à la hausse ou la baisse) des FQI enregistrés par les parquets ne traduit pas nécessairement une évolution équivalente de la criminalité réelle.

Des infractions comptées plusieurs fois

"On peut noter toute une série de biais dans ces statistiques, explique Nadège Brassine. Par exemple, certains types d'infractions seront davantage commis en groupes, plutôt que tout seul. Admettons qu'une infraction soit commise par 5 ou 6 mineurs. Les parquets, pour des impératifs de gestion administrative, vont enregistrer 5 ou 6 affaires FQI pour une seule infraction, pour un seul événement. Une seule affaire va donc compter comme pour 6. De la même manière, lors d'une mise à disposition, lorsqu'un dossier de mineur doit passer d'un parquet à un autre parce qu'un fait a été commis dans un arrondissement et que l'auteur est domicilié dans un autre, cette affaire va être comptabilisée par chacun des parquets ; elle figurera deux fois dans les statistiques du ministère public."

Les qualifications des faits peuvent également se voir modifiées le long de

la procédure judiciaire. De sorte que ce qui sera initialement encodé par les parquets comme un meurtre ou tentative de meurtre pourra ensuite être requalifié par le juge de la jeunesse.

Ce qui empêche, là aussi, de tirer des conclusions définitives sur le caractère potentiellement plus violent de la délinquance juvénile.

Que disent les études internationales sur la criminalité des jeunes ?

À en croire les recherches scientifiques menées à l'international, celle-ci serait, en réalité, tendanciellement en baisse. "On parle de crime drop. Il y a des études, notamment aux États-Unis, qui ont montré que la délinquance des adultes était assez stable et que chez les moins de 18 ans, les chiffres étaient en diminution", relève Cécile Mathys, docteure en psychologie et professeure au département de criminologie de l'ULiège.

En appliquant des traitements statistiques différents de ceux habituellement appliqués par le ministère public, Nadège Brassine mène actuellement une étude, avec trois autres chercheurs de l'INCC, pour tenter de monitorer précisément l'évolution de la délinquance des mineurs. Mais les résultats de ces recherches ne seront pas connus avant 2027...

Pourquoi le sentiment d'insécurité peut augmenter ?

En attendant, impossible de conclure définitivement à une augmentation ou à une aggravation du phénomène ; les données dont on dispose pour le moment ne permettent que d'esquisser des tendances à gros traits.

Documents sauvegardés

“ La surmédiation de certaines affaires joue nécessairement un rôle dans la perception qu'on peut avoir de la criminalité”, recontextualise Cécile Mathys. Cela étant, on observe effectivement l'expansion de problématiques telles que le narcotrafic, notamment sur Bruxelles. Les mineurs constituent une main-d'œuvre accessible et bon marché, et ils sont aujourd'hui plus facilement intégrés dans ces réseaux.”

La main-d'œuvre des narcotrafiquants

Des enquêtes journalistiques ont par exemple montré que des dizaines (voire plus) de mineurs étrangers non accompagnés (Mena), parfois très jeunes, étaient captifs d'organisations criminelles et contraints au trafic de stupéfiants.

Dans la capitale, les récentes vagues de fusillades ont en tout cas pu contribuer à renforcer le sentiment d'insécurité lié à une violence perçue comme toujours plus extrême.

En 2024, on y a dénombré 92 incidents de tirs (+ 64 % par rapport à 2022). 9 personnes sont mortes sous les balles des trafiquants, contre 4 en 2023. Mais tous ces incidents n'étaient pas imputables à des mineurs...